

PROCES-VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL d'AUBURE **Séance** **ordinaire du 9 mai 2023**

Sous la présidence de Madame GAY Marie-Paule, Maire

PRESENTS : BUFFLER Bénédicte, GAY Marie Paule, GERARD Christian, JUNG DUHAIL Elisa, KLETTY Christian, PLESSY Pauline, RAFFALLI Lionel, REGNIER Julien.

ABSENTS EXCUSES : LAURENT Thierry et SCHALL Alain

Secrétaire de séance : BUFFLER Bénédicte

PROCURATIONS : Mme GAY de M. LAURENT, et Mme PLESSY de M. SCHALL.

ORDRE DU JOUR :

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 21 mars 2023

1. Informations, compte-rendu de réunions
2. Rythmes scolaires (horaires école)
3. Attribution du camping
4. Vente d'un are de terrain communal à Mme et M. FISCHER
5. Eclairage nocturne
6. Rapport annuel sur l'eau 2022
7. Divers

2° Informations, compte-rendu de réunions

Prêts

Après négociation avec le Crédit Mutuel, les contrats de prêts bancaires à taux variables ont tous été passés à un taux fixe.

Compte-rendu de la réunion de la commission communale environnement avec l'OHGE

Réunion du 5 mai 2023 avec visite des parcelles 21 et 22.

Voir si l'agent technique communal peut monter le big bag (1 tonne) pour l'amendement des sols OHGE demande s'il serait possible pour la commune de clôturer les parcelles 21 et 22 pour réaliser une étude.

M. RAFFALLI propose une étude financière avant de prendre une décision.

L'Herberie Paysanne basée à Aubure sollicite une convention avec la commune pour la collecte de plantes et baies sur les terrains communaux. La commission valide la proposition de convention présentée.

3° Rythmes scolaires (horaires école)

Mme la maire annonce officiellement que Mme RIVAT Mélissa est titulaire du poste d'enseignante et de chargée de direction du Groupe scolaire d'Aubure.

Les horaires du groupe scolaire d'AUBURE sont : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8H30 à 12H00 et de 13H30 à 16H00.

Le Conseil d'École souhaite maintenir ces horaires, toujours en vigueur, pour la rentrée 2024-2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable pour le maintien de la semaine de 4 jours dès la prochaine rentrée scolaire pour l'école d'AUBURE.

4° Attribution du camping

Suite au retour dans le domaine privé de la commune des parcelles 397 et 398 en section 7 sur le ban communal d'Aubure, et n° 373 et 475 en section 36 sur le ban communal de Ribeauvillé, anciennement camping municipal, le Conseil réuni a confirmé son souhait de voir renaître ce camping sur un terrain d'environ 2.7 ha.

Le choix a été fait après étude des diverses possibilités de lancer un appel à candidature visant à trouver un partenaire privé, spécialiste de l'hôtellerie de plein air, et ayant la capacité de remise en état puis de gestion de l'activité.

Le Conseil Municipal a ainsi validé le cahier des charges d'une mise en bail emphytéotique de longue durée et Madame la Maire a chargé le 1^{er} adjoint de l'organisation de cette recherche dans le cadre de la Commission Urbanisme et Projets.

12 contacts ont ainsi été pris suite à la diffusion de ce cahier des charges, débouchant sur 4 visites du site.

3 candidats ont remis en mairie leur dossier incluant projets, descriptifs et références ; les dossiers ont été retournés dans les délais prescrits (date limite du 27 mars, 17h) et tous considérés comme complets.

Afin d'obtenir un consensus sur l'appréciation de ces 3 projets, différents mais tous détaillés et de grande qualité, les membres de la commission ont alors décidé de la convocation d'un groupe de travail élargi aux autres Conseillers Municipaux.

Ce groupe a été réuni le mardi 11 avril en soirée, dont le rapport est le suivant :

20 critères différenciant ont ainsi été discutés, puis regroupés dans les 3 critères de la fiche d'appréciation que chaque Conseiller avait en main et devait qualifier d'une note de 1 à 3 selon son évaluation personnelle.

Les résultats du travail du groupe :

Les notations des 7 fiches individuelles d'évaluation ont été saisies et additionnées pour un résultat comparatif de chacun des 3 critères et la synthèse finale ci-dessous a été projetée.

La recommandation du groupe de travail :

A l'issue, les membres du groupe de travail ont constaté que le dossier Onlycamp Huttopia est le mieux apprécié sur les 2 critères principaux : l'évaluation du projet et le profil du candidat.

La marque OnlyCamp doit donc en priorité retenir l'attention de la Commission Urbanisme et Projets dans ses recommandations.

Néanmoins certains aspects du contrat devront faire l'objet d'une négociation avant la signature du contrat : implantation d'une aire de camping-car non souhaitable, participation financière de la commune demandée pour les travaux d'électricité prévus, montant de la redevance, durée du bail ...

Proposition de la Commission Urbanisme et Projet

Au vu du travail fourni par le groupe réuni le 11 avril dernier et après en avoir débattu, la Commission propose donc au Conseil Municipal de missionner le 1^{er} adjoint pour négocier et mettre en place les conditions de signature devant notaire avec la société OnlyCamp du bail emphytéotique prévu pour l'ouverture dès la saison 2024 d'un nouveau camping sur notre commune.

Ce bail concerne les parcelles 397 et 398 en section 7, du domaine privé de la commune, mais devra conserver une libre circulation sur le chemin rural séparant les deux parcelles qui relie le chemin de la poste à la route de Ribeauvillé.

Synthèse du projet Onlycamp pour Aubure :

- une marque spécialisée dans la reprise des petits camping municipaux (22 sites en France) par Huttopia : un Camping 2** , 60 emplacements nus, incluant 5 chalets, 10 tentes toile/bois , - utilisation d'un fuste comme accueil/ épicerie/snacking, rénovation des cabanes et des sanitaires.
- reprise de la parcelle 398 incluant aire de jeux qui restera ouverte aux Auburiens.
- à noter : Onlycamp développe un fort intérêt pour le cyclotourisme.
- ouverture annuelle minimum de Pâques à fin septembre, période des marchés de Noël à tester.
- Investissement prévu sur 2 ans environ 500 000 €, peu d'impact environnemental sur le site. Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de valider le choix de la société Onlycamp, comme emphytéote, pour une signature prévue avant fin juillet 2023.

Mme la maire ou l'adjoint M. RAFFALLI, sont mandatés pour la signature du bail emphytéotique devant un notaire.

5° Vente d'un are de terrain communal à Mme et M. FISCHER

Mme et M. FISCHER, propriétaire d'une maison 13 - 15 chemin du Brézouard, souhaiteraient acheter environ 1 are de terrain communal situé devant leur propriété afin de pouvoir installer un portail et leur permettre d'accéder dans leur cour.

Le conseil municipal prend connaissance du plan cadastral et de leur demande.

Après délibération, le conseil municipal décide de soumettre une proposition de cession d'un are de terrain communal à la famille Fischer, au prix de 1 500 €. Les frais de géomètre et d'acte notarié seront à charge de l'acheteur.

6° Eclairage nocturne

M. Julien REGNIER, conseiller municipal présente les résultats de la consultation des Auburiens sur la question de l'éclairage public, sur les impacts financiers de cette extinction ainsi que sur les possibilités techniques.

Il est possible :

- De conserver un allumage diurne avec abaissement de la puissance en pleine nuit
- De couper l'ensemble du parc l'été
- De couper de 23h à 5h

La population a été consultée. Il en ressort :

- 16 % ne souhaitent pas de coupure
- 48 % sont favorables à une coupure entre 23h et 5h
- 16 % sont pour une coupure totale l'été
- 18 % souhaitent une coupure totale l'été et de 23h à 5h le reste de l'année
- 2 % proposent d'autres alternatives

Suite aux résultats du sondage, et pour expérimentation, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'une extinction totale de l'éclairage public du **1^{er} juillet au 31 août 2023**.

7° Rapport annuel sur l'eau 2022

Mme la maire présente le rapport annuel sur l'eau 2022.

Indépendamment des aspects budgétaires évoqués lors du dernier CM, il est intéressant de noter :

- un nombre de 172 branchements domestiques, soit 370 habitants raccordés au réseau d'eau, pour 142 abonnés au réseau d'assainissement
- la consommation totale a été de 40 378 m³, dont 50% non domestique (Muesberg, etc), soit environ 110,62 m³/jour, très largement inférieurs aux débits de nos source malgré la baisse due à la sécheresse en 2022.
- La qualité d'eau distribuée reste à un niveau qualité très élevé bien que l'on note une faible minéralisation et une acidité importante liée à notre massif granitique.
- La station d'assainissement et son réseau sont conformes aux normes sévèrement contrôlées.
- Comparé à des communes avoisinantes de plaine ou de montagne, le prix de la prestation eau + assainissement est jugé très acceptable tenant compte des conditions d'exploitation difficiles.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité ce rapport sur l'eau 2022 annexé à la délibération.

8° Divers

Aire de jeux

Les aides financières ont été attribuées (Région et CeA).

Les travaux sont à programmer et une synthèse de financement est à présenter.

Travaux d'aménagement de la place rte de Ribeauvillé

Dans le cadre du « plan 5000 terrains de sport » nous aurions la possibilité de candidater à une subvention conséquente dans le cadre de la mise en place d'équipement sportif.

M. Lionel Raffalli, Adjoint au maire, et M. Julien REGNIER, Conseiller municipal, présentent le projet de requalification de la place située route de Ribeauvillé, adjacente au lieu de vie Arc en ciel.

Les travaux consisteraient à :

- Installer des structures sportives de plein-air
- Terrasser le sol pour aménager des zones gravillonnées autour des équipements installés
- Rénover le terrain de pétanque

Le coût prévisionnel de l'opération s'élève à 48 076€ TTC.

La collectivité va solliciter le soutien

- De la Région Grand Est pour un montant de 2 643,28 €
- De L'Agence Nationale Des sports pour un montant de 30 076,20 €

L'autofinancement serait de 12 000€ TTC

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser Mme le Maire à débiter l'opération et faire réaliser les travaux, après obtention d'accord de subvention de la Région et de l'agence nationale des sports

Organisation de la cérémonie du 18 juin

La cérémonie intercommunale de commémoration du 18 juin, est organisée le dimanche 18 juin 2023 à 11h, avec rassemblement dans la cour de la mairie à 10h45.

Brézouard : finalité le 23 juin 2023

Distribution d'un tract en cours.

Prochaine réunion du conseil municipal le 13 juin 2023 à 19h30.